

L'énergie est indispensable à la vie de chacun d'entre nous. L'ensemble de l'activité humaine contribue à modifier le climat. Les principales sources utilisées dites "fossiles" existent en quantité limitée. Ceci implique de revoir notre façon de produire, de consommer, de nous déplacer, de construire nos bâtiments. L'énergie est notre avenir, économisons-la!

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ



Nous vous invitons à découvrir la nouvelle édition de votre guide. Vous y trouverez les conseils indispensables à une meilleure utilisation des énergies. Il suffit de quelques gestes simples pour mieux consommer et dépenser moins. Vous découvrirez également nos offres orientées développement durable, inscrites sous la bannière d'un label $\mathcal{C}+$, énergie positive ainsi que les bonnes pratiques à adopter dans l'usage de l'électricité et du gaz, indispensables à votre sécurité et à votre confort d'utilisation.

"La plus performante des énergies est celle que l'on ne consomme pas".

Bonne lecture...

SOMMAIRE



ACHETER RESPONSABLE

L'étiquette énergétique

AGIR AU QUOTIDIEN

Petite visite guidée
d'un foyer éco-responsable 7
Dans toute la maison 7
Dans la cuisine 8
Dans le salon 9
Dans la salle de bains 10
Lors de vos déplacements 11

TRIER & RECYCLER

Triez et recyclez vos ampoules	12
Ramenez vos piles	12

MAÎTRISER SON ÉNERGIE

S'ENGAGER DURABLEMENT

Le label e+ énergie positive	17
eficio	18
egeo	19
eco ₂	20

VIVRE EN SÉCURITÉ

Les règles de sécurité	
avec l'électricité	2
Les règles de sécurité	
avec le gaz	24
Règles de sécurité pour éviter	
les intoxications au monoxyde	
de carbone	20
Sérenis, le diagnostic sécurité	27

BIEN S'INFORMER

Relevé de compteur	
et mode de paiement	28
Qui contacter en cas de panne ?	29
Déménagez en toute tranquillité	29
L'agence en ligne e-smeg	30
La e-facture	31
Nous contacter	32

ACHETER RESPONSABLE

Nous apprécions tous les services et le confort offerts par nos équipements électroménagers. Des équipements de plus en plus performants sont disponibles sur le marché. Préférez des appareils électroménagers de classe A ou de classe supérieure (A+, A++, A+++) et faites des économies d'énergie.



Une aide précieuse : l'étiquette énergétique

L'évolution technologique encouragée par les mesures européennes a permis d'améliorer les performances de nos appareils électroménagers. C'est pourquoi trois nouvelles classes sont apparues :

A+, A++ et A+++. Elles identifient les modèles dont l'efficacité énergétique est supérieure à A et vous permettent ainsi de mieux éclairer votre choix.

Progressivement, les appareils les moins performants seront retirés de la vente.

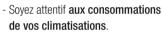
Cette étiquette renseigne également sur la capacité des appareils, la consommation d'eau, la classe d'efficacité de séchage ou d'essorage, ainsi que sur les émissions acoustiques. Enfin, elle comporte l'éco-label européen si celui-ci a été attribué à l'appareil.

BON À SAVOIR!

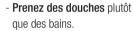
Le réfrigérateur et le congélateur sont les deux seuls appareils électroménagers qui fonctionnent en permanence. Il est donc d'autant plus important d'opter pour des appareis économes en énergie. En passant d'un appareil de froid de classe C à A++, on peut diminuer sa consommation de 67%.

Aujourd'hui, l'épuisement des ressources fossiles (pétrole, gaz) est une réalité que nous devons tous prendre en compte dans notre vie quotidienne.

De nouvelles souces d'énergies émergent mais tous les gestes qui modèrent notre consommation et prennent en compte notre environnement restent le meilleur moven de nous garantir un avenir durable et sûr:



- Renforcez votre isolation thermique.
- Éteignez vos appareils, ne les laissez pas en veille.
- Achetez des équipements de classe A ou d'une efficacité énergétique supérieure (A+, A++, A+++).
- Éteignez les lumières en quittant la maison.
- Préférez les ampoules à faible consommation d'énergie



- Utilisez des robinets à économiseur d'eau.
- Soyez vigilant dans votre consommation d'eau chaude.
- Préférez les transports publics. ou le covoiturage à votre voiture.







L'hiver, positionnez le thermostat de votre chauffage sur "confort" pour limiter la déperdition de chaleur.

Pour la climatisation, il suffit d'une réduction de 3°C par rapport à l'extérieur pour rafraîchir votre intérieur.

Pour le chauffage, une baisse de la température de 1°C représente une baisse de consommation d'énergie de 7%. Un entretien régulier du système de chauffage-climatisation diminue de 5 % la consommation d'énergie.

- Préférez l'installation de protections solaires (volets, pare-soleil...) à la climatisation.

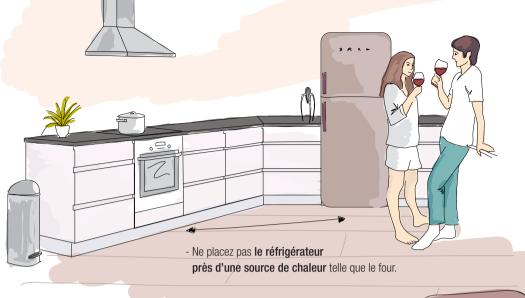
- Fermez les portes et les fenêtres durant le fonctionnement du climatiseur.

la nuit afin de profiter d'une fraîcheur gratuite.





Tous ces gestes soulagent considérablement votre facture

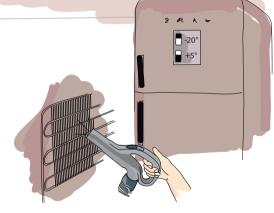


DANS LA CUISINE

LA CUISINIÈRE :

- Choisissez **des casseroles spéciales** plaques électriques pour ne pas perdre de chaleur.
- Éteignez les plaques électriques avant la fin de la cuisson. Pendant 15 min, la chaleur est encore émise sans l'utilisation d'électricité (sauf pour les plaques à induction).
- **Utilisez un couvercle** pendant la cuisson. Pour 2 litres d'eau c'est 4 fois moins d'énergie consommée.





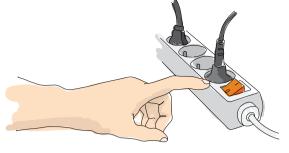
LE RÉFRIGÉRATEUR :

- Attendez que les aliments soient froids pour les mettre dans le réfrigérateur.
- Dépoussiérez la grille d'aération au dos du réfrigérateur au moins une fois par an.
- Pensez à dégivrer le congélateur de temps en temps (2 fois par an). 5 cm de givre correspondent à 2 fois plus de consommation électrique.

La consommation en veille d'un appareil électrique peut s'apparenter à une fuite d'eau.

Ces appareils sont très nombreux dans un logement et consomment 24h/24 et 365 jours par an. Attention aux veilles sournoises :

Attention aux veilles sournoises : télévision, amplificateur d'antenne, ordinateur, box ADSL...



- Préférez l'extinction totale de vos appareils plutôt que les veilles sournoises.
- Utilisez une multiprise munie d'un interrupteur



DANS LE SALON

LA LUMIÈRE :

- Privilégiez les ampoules à faible
 consommation d'énergie, elles consomment
 3 à 5 fois moins qu'une ampoule ordinaire.
- Éteignez la lumière dès que vous quittez une pièce.
- **Dépoussiérez régulièrement** les ampoules afin de gagner en flux lumineux.



- Faites entrer le maximum de lumière naturelle en dégageant les fenêtres et en privilégiant des murs clairs qui réfléchissent mieux la luminosité.
- Une ampoule fluocompacte a une efficacité énergétique de 25% alors qu'une ampoule traditionnelle n'a une efficacité énergétique que de 5%.
 (25% de l'énergie électrique est transformé en lumière, le reste est perdu en chaleur).
 Les lampes halogènes à haute efficacité permettent de réaliser des économies d'énergie allant de 30 à 50%.

Leur lumière est identique à celle des lampes à incandescence et leur allumage est instantané.

- Les LEDs permettent d'atteindre 50% d'économies et plus.
- Attention : certaines ampoules contiennent des produits toxiques, elles doivent être recyclées !

BON À SAVOIR !

DANS LA SALLE DE BAINS

- Isolez thermiquement le ballon d'eau chaude et les canalisations s'ils sont dans un local non chauffé. Les pertes peuvent atteindre 500 kWh par an.

- Adaptez la puissance électrique souscrite en fonction de la capacité du ballon d'eau chaude.

Choisissez la douche plutôt que le bain. Il faut 200 l. d'eau pour un bain contre 60 l. pour une douche



LE LAVE-LINGE :

- En évitant le prélavage.
- Privilégiez les lessives à 30°/40° plutôt que celles à 60° qui consomment le double.
- de l'eau ainsi que 25% d'électricité.
- Lorsque la cuve n'est pas pleine, utilisez la touche "demi-charge", vous économiserez jusqu'à 30% du volume d'eau.



• (ECO)

- Préférez un essorage maximum afin de limiter l'usage du sèche-linge. Celui-ci double la consommation d'électricité par rapport au lavage.



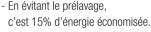
ORS DE VOS DÉPLACEMENTS

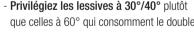
Les transports représentent près de 35 % des émissions de CO₂ et contribuent donc de manière importante à l'augmentation des gaz à effet de serre responsables du réchauffement de la planète.

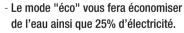
- Optez pour les transports en commun ou bien **le covoiturage**, ce qui diminuera vos émissions en CO₂.
- Si votre voiture vous est indispensable, adoptez les bons **comportements**: levez le pied. Une conduite agressive peut augmenter la consommation de carburant de 40% soit autant de dépenses inutiles.
- Privilégiez l'utilisation des véhicules électriques pour vos déplacements (vélos à assistance électrique, voitures et scooters électriques...).











Sans vous, le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) n'est pas possible, adoptez les gestes qui font du bien à notre environnement. N'oubliez pas que les piles mais aussi certaines ampoules ne doivent jamais être jetées avec vos déchets ménagers.

A.TRIEZ ET RECYCLEZ VOS AMPOULES!

Pour un meilleur bénéfice environnemental, certaines ampoules doivent être recyclées. Les trois types d'ampoules qui doivent êtres recyclées sont :

- Les tubes fluorescents aussi appelés "néons"
- Les lampes fluocompactes ou lampes basse consommation
- Les lampes à LED

Elles sont recyclées à plus de 90% de leur poids.

B. RAMENEZ VOS PILES!

Les piles sont des déchets toxiques. Certaines sont composées de métaux lourds tels que le zinc, le plomb... et sont donc toxiques pour l'homme et l'environnement. Le recyclage des piles permet d'économiser de la matière première, et de leur donner une seconde vie.

Attention, certaines ampoules sont classées comme déchets dangereux. Il ne faut ni les casser, ni les jeter à la poubelle mais les rapporter dans les magasins ou dans les points de collecte appropriés. Leurs composants (mercure, poudre fluorescente, aluminium et verre) peuvent être totalement recyclés.



VOTRE TARIF ÉLECTRICITÉ

Le choix de votre tarif dépend de :

1. La puissance dont vous avez besoin (en kVA*), elle varie selon les appareils électriques que vous souhaitez utiliser en même temps.

2. La façon dont vous souhaitez utiliser votre équipement en fonction des heures de la journée, des jours de la semaine ou des saisons

*kVA : kilovoltampère : produit de la tension (volt) par l'intensité (ampère).

Si, en plus de l'éclairage, vous utilisez les appareils électroménagers courants (réfrigérateur, téléviseur, aspirateur...)

OPTION BASE

















SAVOIR

DEUX OPTIONS TARIFAIRES VOUS SONT PROPOSÉES :

1. L'option "Base" comporte un seul prix du kWh quel que soit le moment où vous utilisez l'énergie électrique. 2. L'option "Heures creuses" (à partir de 6 kVA) comporte 2 prix de kWh différents selon vos horaires de consommation. Les consommations pendant les 8 heures de nuit sont enregistrées sur un cadran "heures creuses" et facturées à un prix plus faible. Votre compteur indique si vos consommations sont enregistrées en heures pleines ou en heures creuses.



Si, en plus de l'éclairage et des appareils électroménagers courants, vous désirez faire fonctionner un appareil important à la fois (cuisinière ou lave-vaisselle).

choisissez **OPTION BASE**

sans eau chaude ou avec chauffe-eau peu utilisé.

ou HEURES CREUSES

en cas de chauffe-eau électrique de plus de 100 litres utilisé régulièrement.

Si, en plus de l'éclairage et des appareils électroménagers courants, vous désirez faire fonctionner deux appareils importants en même temps (cuisinière et lave-linge ou lave-vaisselle).

choisissez **OPTION BASE** ou HEURES **CREUSES**

en cas de chauffage électrique utilisé régulièrement avec ou sans eau chaude.





Vous avez une habitation entièrement équipée à l'électricité (cuisine, eau chaude, chauffage) et/ou vous disposez d'appareils électriques nombreux et importants.

choisissez OPTION BASE ou HEURES **CREUSES**

en cas de chauffage électrique utilisé régulièrement avec ou sans eau chaude.

AU-DELÀ D'UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 36 kVA.

contactez notre Service Relations Clientèle au 92 05 05 00 ou par email : commercial@smeg.mc

MAÎTRISER SON ÉNERGIE...

CHOISISSEZ VOTRE TARIF GAZ

Le choix de votre tarif dépend de votre consommation movenne en gaz naturel.



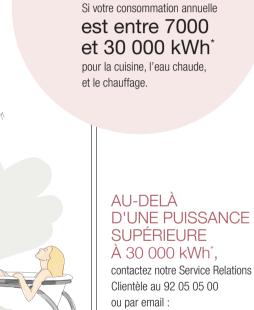
Si votre consommation annuelle

est entre 1000 et 7000 kWh*

pour la cuisine, l'eau chaude ou chauffe-bain.

* kWh : kilowattheure.

- Pour le gaz naturel, le compteur enregistre la consommation en mètre cube (m³).
- Un coefficient thermique (voisin de 12) varie en fonction de la provenance du gaz naturel (Pays-Bas, Norvège, Algérie, Russie). Il permet de transformer les m³ en kWh*, unité de facturation.



TARIF

* kWh : kilowattheure.

commercial@smeg.mc



"L'énergie positive" fait référence aux apports naturels du soleil, de la force du vent ou des eaux. Sous ce label C+, énergie positive, la SMEG regroupe désormais ses services favorisant les énergies renouvelables et minimisant l'impact de la consommation d'énergie

sur l'environnement.

Avec le label **?**+, la SMEG vous propose de :

- Choisir de l'électricité issue d'une production d'énergies d'origine renouvelable avec *egeo*
- Consommer efficacement avec *eficio*
- Minimiser votre empreinte carbone avec *eco*₂

C+ EST RÉGI PAR UNE CHARTE "ÉNERGIE POSITIVE" ET VOUS OFFRE UNE GARANTIE D'AUTHENTICITÉ ET DE TOTALE TRANSPARENCE.

LE LABEL **C**+

Vous bénéficiez du droit d'utilisation du logo 😝 afin de communiquer sur votre engagement en faveur de l'environnement





Ce label e+ s'inscrit dans les objectifs fixés par le Plan Energie Climat de la Principauté de Monaco à l'horizon 2020 qui vise à :

- Améliorer l'efficacité énergétique de 20%.
- Consommer 20% d'énergie finale provenant de sources d'énergies renouvelables.
- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30% par rapport à celles de 1990.

eficio

NOTRE OFFRE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE

Avec *eficio*, vous maîtrisez votre consommation d'énergie pour un niveau de confort inchangé. Pour les entreprises, cela permet de produire les mêmes biens et services tout en utilisant moins d'énergie.



Avec *eficio*, la SMEG réalise un diagnostic de vos installations en 4 phases :

- État des lieux des équipements, matériels et installations.
- Analyse des consommations d'énergies.
- Validation les actions déjà entreprises.
- Recommandations et propositions concrètes.

Ces diagnostics portent sur toutes les installations existantes, qu'elles soient utilisées par des professionnels, des particuliers ou par des services généraux de bâtiments. Ils proposent des solutions concrètes visant à maximiser la performance énergétique de votre habitation ou de votre local tout en conservant le même niveau de confort.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EST UN ENGAGEMENT DE LA SMEG ET UN ENJEU ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE MAJEUR POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO.

egeo

NOTRE OFFRE ÉNERGIE RENOUVELABLE

Avec **egeo**, vous vous engagez aux côtés de la SMEG à favoriser la production d'électricité d'origine renouvelable. Ainsi la SMEG vous certifie que des volumes équivalents à ceux que vous avez consommés ont été produits à partir d'une source d'énergie renouvelable. Cette offre s'adresse à tout consommateur

en Principauté de Monaco, du particulier à l'entreprise.

LES SOURCES D'ÉNERGIES D'ORIGINE RENOUVELABLE :

Contrairement aux énergies fossiles, les énergies renouvelables sont issues de sources se renouvelant suffisamment rapidement pour être considérées comme inépuisables.

Exemple: l'éolien, le solaire, l'aérothermie, la géothermie, l'hydrothermie, l'énergie marine et l'hydroélectricité, la biomasse, le gaz de décharge, le gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz.



BON À SAVOIR! La garantie d'Origine : Le Certificat d'Origine Renouvelable est une attestation émise par la SMEG déclarant que des volumes d'énergie électrique ont été produits à partir de sources d'énergie renouvelables, injectés sur le réseau électrique, et que les droits attachés à ces volumes d'énergie et liés à leur caractère renouvelable ont été affectés au bénéfice exclusif du client

BON À

SAVOIR!

eco_2

NOTRE OFFRE COMPENSATION **CARBONE**

Le réchauffement climatique :

Certaines activités humaines. domestiques et industrielles. par la combustion des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole) augmentent de façon considérable les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre et principalement le CO₂* qui représente 70% des émissions. De nombreuses actions permettent d'en contrer les effets. En souscrivant à *eco*₂ l'offre "compensation carbone" de la SMEG, vous y contribuez activement.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service Relations Clientèle au 92 05 05 00 ou par e-mail à l'adresse suivante : commercial@smeg.mc.

Avec **eco**₂, vous compensez vos émissions de CO2 dues à votre consommation de gaz naturel en finançant des projets d'aide à la réduction de gaz à effet de serre

LE PRINCIPE:

- Nous calculons les émissions de CO₂ générées par votre consommation de gaz naturel en prenant en compte que la combustion de 5405 kWh* de gaz naturel émet 1 tonne de CO₂, soit un crédit carbone.
- Vous compensez intégralement les émissions de CO₂ liées à votre consommation de gaz naturel par l'achat de crédits carbone issus du programme Monaco Carbon Offsetting de la Fondation Prince Albert II de Monaco.

*CO2 : dioxyde de carbone / *kWh : kilowattheure

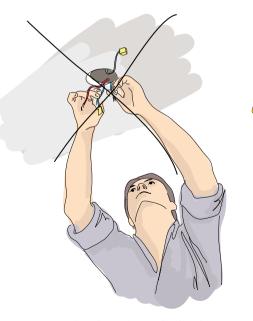
The Madre de Dios Amazon redd Project

La Fondation Prince Albert II de Monaco a élaboré un programme de compensation volontaire, le Monaco Carbon Offsetting. La SMEG a signé un partenariat avec la Fondation qui lui permet d'acheter des crédits carbone issus du projet REDD* Madre de Dios Amazon de lutte contre la déforestation et la dégradation de l'environnement en Amazonie péruvienne. Les objectifs de ce projet sont de conserver la biodiversité de cette forêt tropicale, de préserver des espèces sauvages menacées d'extinction et de contribuer au développement durable des producteurs ruraux

*Reducing Emissions from Deforestation and Degradation Projects

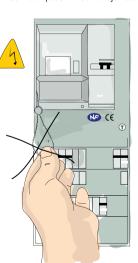
L'installation électrique intérieure située après le disjoncteur est placée sous votre responsabilité. Elle doit être conçue afin de vous assurer confort et sécurité. N'hésitez pas à faire réaliser un diagnostic sécurité par la SMEG ou par un organisme de contrôle.

RÈGLES D'OR DE VOTRE SÉCURITÉ AVEC L'ÉLECTRICITÉ



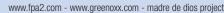
- Ne jamais toucher un fil dénudé.

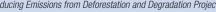
- Ne iamais déplomber son compteur ni son disjoncteur.

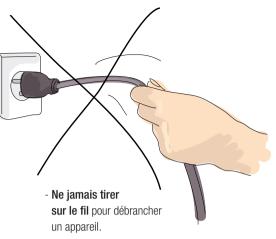


- Éxiger une installation électrique et des matériels conformes à la réglementation en vigueur.
- Mettre le disioncteur sur la position arrêt avant toute intervention sur l'installation électrique.









- Utiliser des blocs multiprises avec système de coupe-circuit et prise de terre plutôt que des blocs prises sans interrupteurs.



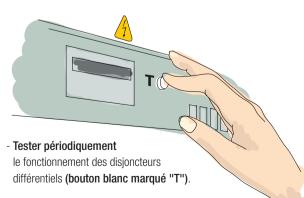
DANS TOUTE LA MAISON, VEILLEZ À :

- Toujours débrancher vos appareils avant de les nettoyer ou d'y effectuer une réparation.

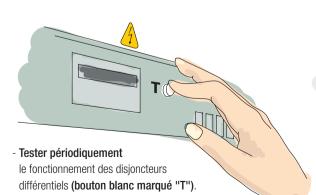


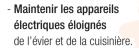
60 W

- Utiliser des ampoules électriques de la taille et de la puissance recommandées par le fabricant afin d'éviter les risques de surchauffe.









- Débrancher les appareils électriques sur les comptoirs après usage.



- Ne iamais utiliser d'appareils électriques les mains mouillées ou les pieds dans l'eau.



- Débrancher après usage les petits appareils tels que sèche-cheveux, rasoir électrique, et s'assurer qu'ils ne sont pas utilisés à proximité du lavabo ou de la baignoire.



- Installez des caches sur les prises murales.





- Ne laissez jamais un enfant seul dans une pièce avec un appareil de chauffage d'appoint.

- Évitez les jouets qui se branchent directement à une prise électrique.



ATTENTION!

- Dans les locaux humides ou à sol conducteur (comme le carrelage ou le ciment), faites contrôler le raccordement à la terre des prises et de tous vos appareils électriques à enveloppe métallique.

- Vérifiez également que votre installation est protégée par des dispositifs différentiels appropriés.
- Un diagnostic peut être nécessaire pour vérifier la sécurité de votre installation intérieure.
- Faites appel à des professionnels pour établir un bilan exact de son état.



RÈGLES D'OR DE VOTRE SÉCURITÉ AVEC LE GAZ

L'installation gaz intérieure commence après le compteur gaz. Elle est placée sous votre responsabilité. Elle doit être conçue afin de vous assurer confort et sécurité. N'hésitez pas à faire réaliser un diagnostic sécurité par la SMEG ou par un organisme de contrôle.

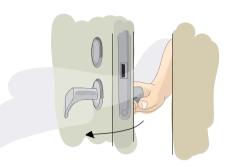


- Faites vérifier régulièrement les appareils à gaz ainsi que votre installation par un professionnel. Remplacez les tuyaux souples des cuisinières avant leur date de péremption par des tuyaux flexibles à embouts vissés.

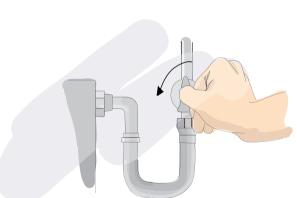


- Veillez à faire entretenir régulièrement les conduits de fumée au moins une fois par an.

QUE FAIRE EN CAS D'ODEUR DE GAZ ?



 Ouvrez les portes et fenêtres afin de créer des courants d'air.



- Fermez votre arrivée du gaz.





- Ne provoquez aucune flamme ni étincelle.
- Ne fumez pas.
- Ne touchez pas aux commandes d'appareils électriques (interrupteur...), y compris portables (lampe de poche, téléphone, smartphone...)



- Contactez de l'extérieur le 18 (pompiers) ou la SMEG au 92 05 05 05.

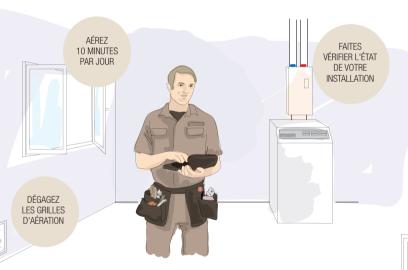


ATTENTION!

BON À SAVOIR! Avant d'effectuer des travaux dans vos locaux, faites vérifier votre installation gaz par un professionnel. En effet, si votre installation n'est pas conforme à la réglementation, il est nécessaire d'exécuter les travaux de plomberie avant ceux de peinture et de décoration. D'autre part, décrivez à votre professionnel gaz les aménagements de décoration envisagés, car ils peuvent nuire à la conformité de votre installation.

RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz invisible, non irritant, et inodore donc très difficile à détecter. Ce gaz toxique provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil à combustion. Afin d'éviter l'intoxication au monoxyde de carbone, voici quelques conseils à respecter.



AVANT L'HIVER,
FAITES INTERVENIR
UN PROFESSIONNEL QUALIFIÉ
AFIN D'ENTRETENIR
ET VÉRIFIER L'ÉTAT DE
VOS INSTALLATIONS:

- chaudière, chauffe-eau, chauffe-bain.

NE PAS

LAISSER EN MARCHE CONTINUE

- conduits de fumée.

TOUTE L'ANNÉE, VEILLEZ À CE QUE VOTRE LOGEMENT SOIT VENTILÉ DE MANIÈRE RÉGULIÈRE ET NOTAMMENT DURANT LA PÉRIODE DE CHAUFFAGE :

- Ne jamais obstruer les entrées et les sorties d'air (grille d'aération dans les cuisines, salle d'eau, et chaufferie).
- Aérez votre habitation tous les jours pendant dix minutes, même par temps froid.

POUR LES APPAREILS À COMBUSTION, VEILLEZ À :

- Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint continuellement; ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence.
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion, en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés.
- Ne jamais utiliser pour vous chauffer,
 d'appareils non prévus pour cet usage.



QUE FAIRE EN CAS DE SUSPICION D'INTOXICATION?

- Aérez immédiatement les locaux
- Arrêtez les appareils en combustion.
- Évacuez les locaux au plus vite.
- Appelez les secours (18).
- Ne réintégrez pas les lieux avant l'avis d'un professionnel du chauffage ou des pompiers.
- Ne négligez aucun symptôme physique se manifestant particulièrement à votre domicile, tel que maux de tête, vertiges, malaises, nausées, troubles de la vision, de l'odorat ou du goût, troubles du sommeil.

LE DIAGNOSTIC SÉCURITÉ SEPENIS

Une installation défectueuse ou mal entretenue est souvent à l'origine d'accidents.

Avec l'offre serenis,
nous vous proposons
la vérification des points
essentiels de la sécurité et
de vos installations
intérieures de gaz naturel
et d'électricité afin
d'évaluer les risques
pouvant compromettre
votre sécurité.



BON À ! SAVOIR

Au-delà d'une vérification préventive volontaire, il est à noter qu'une installation intérieure d'électricité ou de gaz ne peut être remise en service après une interruption de fourniture de plus de trois mois qu'après que le futur titulaire

du contrat a produit une attestation de réalisation des contrôles sur les points de sécurité précisés dans l'Arrêté Ministériel n° 2010-530 du 22 octobre 2010. Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site www.smeg.mc ou contactez notre Service Relations Clientèle au 92 05 05 00 ou par email : commercial@smeg.mc

26

29

BIENORMER

RELEVÉ DE COMPTEUR ET MODE DE PAIEMENT

RELEVÉ DE COMPTEUR*:

- Vos compteurs sont relevés tous les 3 mois.
 Contactez-nous au 92 05 05 45 afin de connaître le jour de passage de nos agents.
- Vous êtes absent : effectuez vous-même le relevé de vos index et communiquez-les par téléphone au 92 05 05 45, par l'agence en ligne ou bien par courrier, en retournant gratuitement la carte T d'auto-relevé déposée à votre attention.
- Il est toutefois nécessaire qu'au moins une fois par an, un relevé soit effectué par nos soins.
- * Si le compteur est à l'intérieur de votre local.

MODE DE PAIEMENT :

Plusieurs modes de paiement sont mis à votre disposition :

- par prélèvement automatique: ne courez plus le risque d'oubli, conservez la maîtrise totale du règlement, recevez votre facture environ 10 jours avant le prélèvement.
- par l'agence en ligne,
- par chèque,

UNF FOIS

PAR AN PAR LA SMEG

- par virement bancaire,
- par carte bancaire ou en espèce.

RELEVÉ DE COMPTEUR TOUS LES 3 MOIS





PANNE DE GAZ ?

En cas de dysfonctionnement en gaz, fermez votre arrivée du gaz et appelez immédiatement la SMEG au 92 05 05 05 ou un professionnel.

PANNE D'ÉLECTRICITÉ ? EN GÉNÉRAL, SI VOTRE DISJONCTEUR SE DÉCLENCHE :

- **Débranchez les appareils** en fonction puis réenclenchez le disjoncteur.

SI LE COURANT REVIENT:

 - Un de vos appareils est en défaut, ou bien une augmentation de puissance est nécessaire.
 Contactez votre installateur électricien.



SI LE COURANT NE REVIENT PAS :

 Il s'agit sans doute d'un défaut sur votre installation intérieure.
 Appelez votre installateur électricien.

Après avoir vérifié que votre installation n'est pas défectueuse comme indiqué ci-dessus, téléphonez au 92 05 05 05. Un interlocuteur est à votre service 24h/24 / 7j/7, afin de vous aider à éliminer la cause de la panne. Si une intervention est nécessaire, notre équipe de dépannage interviendra au plus vite.

OÉMÉNAGEZ EN V TOUTE TRANQUILLITÉ !

Dès que vous connaissez la date de votre déménagement, contactez-nous afin de nous permettre de relever votre compteur à la date de votre départ, d'arrêter les modalités de résiliation de votre contrat et éventuellement de souscrire le contrat de votre futur logement en Principauté.



ATTENTION!

En cas de non résiliation de votre contrat, vous restez le seul responsable de l'utilisation de l'énergie qui pourrait être faite après votre départ ainsi que de l'installation intérieure.

e-smeg, L'AGENCE EN LIGNE

La *e-smeg* pour être encore plus proche de vous ! La SMEG met à votre disposition l'agence en ligne "*e-smeg*", un accès aux contrats 7j/7, 24h/24, pour faciliter vos démarches.

L'INSCRIPTION À L'AGENCE EN LIGNE EST ENTIÈREMENT GRATUITE ET PERMET EN QUELQUES CLICS DE :

- **Gérer ses contrats électricité et gaz naturel**, mettre en place **le prélèvement automatique**, souscrire à un nouveau service.

- Opter pour la facture électronique en souscrivant gratuitement à la e-facture.

- Suivre ses consommations et consulter leur historique.

- Consulter et payer en ligne ses factures, éditer ses duplicatas de facture.

 Demander de la documentation ou des brochures par un simple e-mail ou demander un rendez-vous avec un agent commercial de la SMEG.

 Créer ses propres alertes et recevoir directement dans sa boîte e-mail les informations sur sa prochaine facture.

- Rester toujours informé

L'AGENCE EN LIGNE C'EST FACILE, PRATIQUE ET ÉCOLOGIQUE.



AVEC LA SMEG, OPTEZ POUR LA *e-facture*

e-Lectronique

La *e-facture* est un service entièrement gratuit, dédié aux clients résidentiels et prélevés.
En y souscrivant, vous ne recevez plus de facture par la poste, mais vous pouvez la consulter sur internet à tout moment sous forme de fichier pdf.

e-cologique

La souscription à la e-facture est gratuite.

Mais elle est payante pour l'environnement :
zéro papier, pas d'impression, plus d'envoi.

C-XPRESS

Un e-mail vous indique le montant de la facture et la date de prélèvement. Si vous désirez consulter l'intégralité de cette facture, comme des précédentes, il vous suffit de cliquer sur un lien qui vous conduit directement à votre agence en ligne.

e-fficace

La e-facture est un original et a valeur de preuve : elle est, par exemple, utilisable comme justificatif de domicile.



Pour tout renseignement complémentaire, contactez le Service Relations Clientèle au 92 05 05 00 ou par e-mail à l'adresse suivante : commercial@smeg.mc.



NOUS CONTACTER:

RENSEIGNEMENTS / RÉCLAMATIONS :

(+377) 92 05 05 00 (prix d'un appel local) 10, avenue de Fontvieille / BP 633 / 98013 MONACO Cedex Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 e-mail: smeg@smeg.mc / www.smeg.mc



facebook.com/smegmonaco

TELEPHONE D'URGENCE:

(+377) 92 05 05 05 / 7j/7 / 24h/24

COÛT D'UN APPEL LOCAL

Les communications sur cette ligne sont enregistrées.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE :

(+377) 92 05 46 08 (PRIX D'UN APPEL LOCAL)

SERVICE RELATIONS CLIENTÈLE :

(+377) 92 05 05 00 / e-mail : commercial@smeg.mc

